

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2023-023

Objet : Scolaire- Transport scolaire- Adhésion ANATEEP (Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public)

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

Considérant

- que l'association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (ANATEEP) assure les services d'assistance-conseil, procède à une veille juridique et plus largement, fournit des informations relatives aux transports scolaires,
- la nécessité de bénéficier de ces services

DECIDE

Article 1^{er} : d'adhérer à cette association ANATEEP afin de bénéficier de leurs services, cette adhésion ayant pour contrepartie financière l'acquittement d'une cotisation annuelle de 682 € au titre de 2023

Visa préfectoral

Etueffont, le 2 mai 2023

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBLER

